



1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556
ocpm.qc.ca

Montréal, le 28 octobre 2011

Par courriel

M. Roger Lachance
Directeur associé - Environnement
Direction de l'environnement et du développement durable
Ville de Montréal

Objet : Consultation publique sur le traitement des matières organiques

Monsieur,

D'abord un mot pour vous remercier de votre présence, et de la prestation de votre équipe, à notre rencontre du 20 octobre dernier. La commission de l'Office, chargée de mener la consultation publique sur le projet mentionné en objet, a évidemment formulé suite à cette rencontre quelques questions plus fines qui vous seront posées au moment des séances d'information. Toutefois, un questionnement plus général a été soulevé par les commissaires et nous avons considéré qu'il serait opportun, pour nous et pour vous, de vous le faire parvenir à l'avance en raison des délais restreints dont dispose la commission pour l'analyse du dossier. De plus, il serait fort intéressant que les citoyens puissent prendre connaissance de vos réponses avant de rédiger leur mémoire. Inutile de vous dire que ces interrogations figureront au site internet de l'Office au moment de l'ouverture des séances d'information.

À cette étape de sa réflexion, la commission aimerait vérifier quelques aspects et composantes du projet soumis à l'examen.

D'abord, on comprend que les sites ont été pensés en fonction des intrants et de la circulation locale. Par contre, il nous reste des interrogations importantes :

- A. Quel sera le rythme d'implantation des infrastructures et qu'est-ce que cela implique en regard du nombre de camions qui devront circuler entre les différentes zones de l'île d'ici la mise en opération des quatre sites et une fois ceux-ci en fonction ?
- B. Les séquences de mise en œuvre des collectes locales sont-elles connues ?
- C. À quel type de marché les composts envisagés dans chaque site s'adressent-ils ?

- D. En ce qui a trait aux extrants, en quoi est-il judicieux de sacrifier ce qui a le potentiel de devenir la meilleure qualité possible de compost, les RV, en les mélangeant aux RA (le site de Dorval, par exemple, situé là où l'on retrouve la plus grande quantité de résidus verts doit en même temps recevoir les résidus alimentaires du secteur) ?
- E. Si les matières des ICI sont appelées à compenser temporairement un déficit de tonnage de la collecte citoyenne, est-il prévu de leur en faire assumer les coûts ?
- F. Le financement gouvernemental est-il conditionnel à une date butoir dans la mise en place des installations ?

Merci de votre précieuse collaboration.

Nicole Lacelle
Secrétaire de la commission
Office de consultation publique de Montréal